

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires et Bernadette BAUMGARNER membre suppléant.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Daniel BOUR à Robert NATALE, Anissa BRIKH à Catherine CREPIN, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Sophie MARKOVIC à Christian GAILLARD, Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine JANIAUD LARCHER et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 mars 2025	Le 31 mars 2025	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	41

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-03-27 – Avenants marché de travaux réhabilitation futur siège de la CCST – Tranche 1

Rapporteur : Daniel FRÉRY



Vu les délibérations n°2023-07-01, 2024-01-19, 2024-04-25, 2024-05-22, 2024-06-12,

Vu les procès-verbaux des CAO du 14/12/2023, 23/05/2024, 29/09/2024,

Vu le procès-verbal de la CAO du 10/04/2025,

Une consultation a été lancée le 8 novembre 2023 pour un marché de travaux concernant la réhabilitation (travaux de gros œuvre et second œuvre) du bâtiment situé 28, faubourg de Belfort à Delle, anciens bureaux de l'entreprise LISI, afin d'y délocaliser le siège de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Il s'agit de la première tranche des travaux, concernant l'enveloppe du bâtiment (travaux de gros œuvre rendus nécessaires) et l'aménagement intérieur de 2 étages (rdc + 1er étage).

L'avenant 01 au lot 03 d'un montant de 18 252.67 € HT porte sur la nécessité de procéder à des travaux de démolition et de maçonnerie supplémentaires notamment la démolition de la cheminée du RDC au R+2, la démolition de murs aggro et en briques de 25 cm (au lieu de cloisons légères de 12 cm), la démolition de la dalle haute pour désenfumage, la réalisation de marches en bloc préfabriqués en lieu et place de marches en béton armé recouvertes de carrelage.

Il est donc nécessaire de porter le montant de ce lot à :

- **202 527.67 € HT soit + 9.905 % au montant initial (184 275.00 € HT).**

L'avenant n° 01 au lot 07 d'un montant de 5 948.88 € HT porte sur l'amélioration de la salle du conseil notamment la fabrication et la pose d'une estrade, l'installation de panneaux bois pour l'acoustique de la salle.

Il est donc nécessaire de porter le montant de ce lot à :

- **65 423.88 € HT soit + 10.002 % au montant initial (59 475.00 € HT).**

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider les nouveaux montants des lots 03 et 07 du marché de réhabilitation du futur siège de la CCST suite aux différents avenants présentés ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Et publication ou notification le

MERCREDI 23 AVR. 2025

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

